



## **RAPPORT MORAL ANNEE 2017** **Assemblée générale du 17 mai 2018**

L'année 2017 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau Président de la République et la nomination de son gouvernement. Certains ministères ou secrétariats d'Etat ont disparu, tout au moins dans leur appellation comme par exemple/ l'Enfance, la Famille...

Ceci interroge les associations comme l'AMF qui servent la cohésion sociale autour de valeurs comme la non-lucrativité, la solidarité, l'égalité dans l'accès aux droits, la primauté de la personne aidée.

L'année 2017 a été l'année de première réforme souhaitée par le nouveau Président de la République, **celle sur le droit du travail**, faite par ordonnances, a été finalisée en septembre 2017 et a pris sa pleine mesure en janvier 2018 avec la publication des décrets d'application.

Les ordonnances du code du travail ont été publiées au 1er janvier. La réforme contient en tout 117 mesures, comme le plafonnement des indemnités prud'homales, le référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur ou encore la fusion des instances représentatives du personnel.

Rappelons que l'effectif moyen des salariés AMF pour 2017 était de 47 salariés mais en raison d'effectifs plus importants au cours des dernières années l'AMF a toujours un Comité d'Entreprise.

**La Déclaration Sociale Nominative sociale** est devenue obligatoire pour l'AMF au 1<sup>ER</sup> Janvier 2017 ;

Elle a nécessité un important travail de préparation qui a été effectué par la comptable.

La DSN c'est un fichier mensuel produit à partir de la paie destiné à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes et administrations concernées permettant de remplacer l'ensemble des

déclarations périodiques ou événementielles et diverses formalités **administratives** adressées jusqu'à aujourd'hui par les employeurs à une diversité d'acteurs (CPAM, Urssaf, AGIRC ARRCO, Organismes complémentaires, Pôle emploi, Centre des impôts, Caisses régimes spéciaux, etc.).

## **L'AMF au cours de cette année 2017 a continué ses missions auprès des familles parisiennes**

**En accueillant des enfants à la halte-garderie** et en assurant des missions d'interventions sociales à domicile aux familles.

Avec son agrément 50 enfants, la halte-garderie accueille des enfants sur des temps qui peuvent être de deux demi-journées par semaine à des temps complet pour certains enfants. Dès la mi-août 2016, afin de prévenir le risque relatif à la sécurité des structures Petite Enfance, dans le contexte lié aux attentats, le ministère a imposé aux responsables d'établissements petits enfance comme la halte-garderie, d'élaborer un protocole pour se préparer aux situations d'urgence et prévoir des équipements pour assurer une meilleure surveillance des entrées dans l'immeuble.

En ce qui concerne l'accueil des parents et enfants dès l'entrée dans le hall de la halte-garderie, l'AMF a depuis de nombreuses années fait appel à une équipe de bénévoles

Cette présence est appréciée de tous et constitue un apport humain important pour la halte-garderie.

Néanmoins, les bénévoles ne sont plus qu'au nombre de quatre (difficultés pour trouver des bénévoles qui s'engagent sur des temps régulier)

Le rapport d'activité apportera un éclairage plus précis sur les missions de la halte-garderie.

**Pour le service d'interventions sociales à domicile aux familles**, l'AMF continue d'être confrontée à la difficulté de recruter des TISF diplômées.

Néanmoins les TISF continuent d'intervenir au sein des familles afin de les accompagner dans leur gestion du quotidien et dans leur fonction parentale suite à un évènement familial : grossesse ; naissance ; maladie ; décès ; rupture ; insertion professionnelle. Les interventions sont financées par la CAF, l'ASE ou la PMI.

Le métier se situe aujourd'hui au croisement de la fonction d'aide aux familles et de l'intervention sociale préventive. Les situations familiales sont plus dégradées. Les lieux de vie des familles aidées sont précaires (hôtel, centre d'hébergement, logement très petit voire insalubre...). Nous sommes confrontés à des difficultés



sociales importantes pour lesquelles les enfants sont les premières victimes. La présence des TISF au sein d'une famille contribue à favoriser l'autonomie de celui-ci et ainsi transmettre des savoirs et des techniques.

**L'année 2017 a été pour le Conseil d'administration** la poursuite de la réflexion débutée en 2016 pour transformer l'Association en Fondation.

En juin 2017 un dossier de présentation a été déposé au Ministère de l'Intérieur.

Rappelons que la Fondation aura pour but d'apporter aide, soutien aux familles pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant, valoriser et accompagner les relations parentales en tenant compte des évolutions de la famille dans la société.

La Fondation pourra animer un pôle de réflexion, de recherche et de conseil, et développer un ensemble d'actions culturelles, éducatives et sociales dans le domaine de la parentalité et de l'enfant.

Un projet ambitieux, exigeant, mais qui nous espérons sera réalité au moment où nous fêterons le centenaire de la création de l'AMF en 2020.

L'assemblée extraordinaire qui suivra cette assemblée générale va désigner des représentants du collège partenaires institutionnels.

La Présidente

Daria Michot Prudhomme



